

CGV MONAGRAPHIC

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société MONAGRAPHIC, société à responsabilité limitée au capital de 42.176 euros, dont le siège social sis 3, place du Prieuré 49610 MOZÉ SUR LOUËT, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 501.093.231, identifiée sous le numéro unique ADEME FR335019_03UANK (« le Prestataire ») fournit aux Clients (« les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande un ou plusieurs services visés dans les présentes Conditions Générales de Vente à l'article 2 « OBJET DES PRESTATIONS » (Ci-après « la ou les Prestations »).

Le Client est informé avec le Devis des Conditions Générales de Vente et peut demander à les consulter à tout moment.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 – OBJET DES PRESTATIONS

2.1. Réalisation de site internet

Le Prestataire peut réaliser pour le compte du Client la création d'un site internet ou la refonte de son site internet préexistant.

Le Prestataire peut également effectuer pour le Client une ou plusieurs évolutions de son site internet existant.

2.2. Hébergement – Maintenance Préventive et Corrective – Maintenance Evolutive – Certificat SSL – Nom de domaine – Module de Gestion des Cookies – Autres Modules

Ces contrats peuvent être souscrits indépendamment les uns des autres par le Client au moment de la refonte ou de la création du site internet ainsi que des évolutions de celui-ci.

2.2.1. Maintenance préventive et corrective

Dans ce contrat, le Prestataire s'engage à apporter une maintenance préventive (afin d'assurer le fonctionnement du site) et corrective (dans le cas où des bugs ou dysfonctionnements liés à la prestation du Prestataire seraient visibles).

2.2.2. Maintenance évolutive

Dans ce contrat, le Prestataire s'engage à apporter une maintenance évolutive du site en vue de modifier l'apparence, les contenus ou les fonctionnalités du site.

2.2.3. Hébergement

Dans ce contrat, le Prestataire s'engage à fournir un service d'hébergement au Client, à savoir prendre en charge le stockage et la gestion du site sur un serveur mutualisé ou dédié.

2.2.4. Certificat SSL

Dans ce contrat, le Prestataire s'engage à fournir et assurer le renouvellement du Certificat SSL du site internet permettant un accès sécurisé au site internet fourni.

2.2.5. Nom de domaine

Dans ce contrat, le Prestataire s'engage, à la demande du Client, à acquérir et mettre à disposition du Client un nom de domaine sous réserve de la disponibilité de ce dernier.

2.2.6. Module de gestion des cookies

Dans ce contrat, le Prestataire s'engage à fournir et assurer le renouvellement de la gestion des cookies du site internet.

2.3. Conception graphique

Le contrat a pour objet, au choix du Client, la modification ou correction d'une conception graphique déjà existante ou la création intégrale d'une nouvelle conception graphique ainsi qu'éventuellement son impression ou sa pose.

2.4. Reportage photo

Dans ce contrat, le Prestataire s'engage à réaliser un reportage photographique afin que le Client dispose de visuels pour assurer sa communication imprimée ou numérique.

2.5. Vidéo

Dans ce contrat, le Prestataire s'engage à réaliser une vidéo afin que le Client dispose de contenu multimédia pour assurer sa communication numérique.

2.6. Référencement

Dans ce contrat, le Prestataire s'engage à mener des actions perfectionnant le référencement d'un site web.

I - SITE INTERNET

ARTICLE 3 – DEVIS - MISSIONS DU PRESTATAIRE

3.1. Devis

L'accord sur la Prestation n'est parfait qu'après établissement d'un Devis et acceptation expresse par écrit de la commande par le Client.

Le Devis est valable un (1) mois à compter de sa date d'émission et n'engage pas le Client tant que celui-ci n'a pas confirmé avoir accepté l'offre proposée. Passé ce délai, le Prestataire est autorisé à modifier le prix de sa Prestation.

L'acceptation du Devis vaut acceptation et compréhension complète de l'ensemble des éléments contractuels, y compris des conditions générales de vente, par le Client.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou suspendre une commande avec un Client pour lequel il existerait un impayé concernant une commande antérieure.

3.2. Missions du Prestataire

Dans le cadre d'une obligation de moyen dans l'exécution du contrat, le Prestataire s'engage à :

- En cas de création de site ou de refonte de celui-ci, à concevoir et mettre en ligne le site internet, conformément au Devis et/ou au cahier des charges accepté par le Client,
- En cas d'évolutions à réaliser sur un site déjà existant, à apporter les modifications stipulées dans le Devis, en travaillant directement sur le site internet concerné,
- Réaliser sa Prestation dans le souci d'optimiser le référencement naturel. Le Prestataire n'est toutefois soumis à aucune obligation de résultat, le positionnement du site dans Google étant fortement dépendant de la quantité, qualité et régularité de publication du Client, seul responsable des contenus,
- Apporter tout le soin nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité,
- Informer régulièrement le Client sur l'avancée de la réalisation du contrat.

ARTICLE 4 – CAHIER DES CHARGES – MAQUETTES

Le Client et le Prestataire élaborent un cahier des charges du site internet à réaliser ou à refondre.

Le Prestataire réalise à partir de ce cahier des charges la ou les maquette(s) du site internet dans la limite du nombre d'aller-retour et du nombre de gabarits stipulés dans le Devis.

Toute version supplémentaire pourra donner lieu à une facturation supplémentaire, sur une base horaire au temps passé.

La validation des maquettes est réalisée en concertation avec le Client.

Seuls les éléments figurant dans le cahier des charges et la ou les maquette(s) seront pris en compte dans la réalisation de la Prestation, à l'exclusion de toute demande parallèle, par mail, sms, téléphone, ou tout autre moyen.

Le Client devra en conséquence être le plus précis possible sur les caractéristiques esthétiques, graphiques et techniques du site internet, et prêter une attention particulière à la réalisation du cahier des charges et des maquettes.

A défaut, il ne pourra être reproché au Prestataire tout grief portant notamment sur l'esthétique du site internet, ou l'absence de fonctionnalités qui n'ont pas été spécifiés, au préalable, dans le cahier des charges.

Il appartient au Client d'être précis sur ses attentes et sur les fonctionnalités souhaitées ou attendues, sous réserve de leur faisabilité technique.

Le Client est informé que la refonte du site internet peut entraîner de nouvelles modalités de fonctionnement du site et que celles-ci peuvent nécessiter un investissement matériel et humain pour l'apprentissage de ces nouvelles modalités, ce qu'il reconnaît et accepte.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser une ou plusieurs demandes émises par le Client s'il estime que ces demandes ne sont pas conformes aux règles de l'art, aux standards de sa profession ou peuvent porter préjudice au Client ou à lui-même, notamment du point de vue de sa notoriété ou de son image de marque.

Si cette divergence de vue persiste, le Prestataire pourra mettre fin à sa mission.

Le Prestataire conservera les sommes facturées jusqu'à lors, conformément aux jalons de facturation validés lors de la signature du Devis, à titre de rémunération pour le travail accompli.

La validation du cahier des charges et des maquettes devra intervenir par écrit, par tout moyen, et notamment par mail.

Une fois approuvés par les deux parties, ce cahier des charges et ces maquettes ne subiront plus aucune modification, afin de permettre de réaliser une version test du site internet (ci-après « l'environnement de test du site internet »).

Toute demande nouvelle pourra, au choix du Prestataire, faire l'objet d'un refus ou d'une facturation complémentaire sur Devis préalable du Prestataire.

Toute création, refonte ou évolution de site est pensée et conçue pour être également consultable sur tablette et smartphone. Le Prestataire a toute liberté pour réaliser les ajustements qu'il jugera nécessaires afin de remplir cet objectif, le rendu visuel et fonctionnel sur ces terminaux n'étant pas soumis à validation sous forme de maquettes graphiques.

ARTICLE 5 – ENVIRONNEMENT DE TEST – RECETAGE DU SITE INTERNET

Dans le cadre d'une création ou de la refonte d'un site internet, après validation du cahier des charges et des maquettes, le Prestataire lui propose un projet du site internet sous la forme d'un environnement de test.

Le Prestataire aura intégré les modules nécessaires et en conformité avec le cahier des charges. Certains modules sous licence payante peuvent être utilisés et sont inclus dans le Devis. Les versions des modules installés sont récentes.

Le Prestataire informera le Client par mail de la finalisation de l'environnement de test du site internet et lui fournira un lien permettant de le consulter.

Le Prestataire créera un accès « Editeur » au back office au profit du Client formé dans le cadre de la Prestation de formation afin de pouvoir ajouter du contenu.

Le Client devra valider, par écrit, la conformité de l'environnement de test du site internet à ce qui a été convenu dans le Devis, le cahier des charges et les maquettes pour procéder à sa mise en ligne.

L'autorisation du Client, préalable à toute mise en ligne du site internet vaudra Procès-Verbal de réception du site internet qui sera réputé réceptionné et conforme au regard de l'obligation de délivrance.

Une fois le site internet mis en ligne, les changements souhaités par le Client, en dehors de la correction d'éventuelles anomalies prises en charge par la maintenance préventive et corrective, feront l'objet d'une nouvelle facturation.

ARTICLE 6 – COLLABORATION ENTRE LES PARTIES

6.1. Fourniture des contenus

Le Client s'engage à fournir tous les éléments de textes, images, vidéos et sons nécessaires à la réalisation du contrat et à collaborer avec le Prestataire en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par le Prestataire.

Tous les contenus textuels devront être ajoutés sur le Google Document fourni par le Prestataire ou tout autre outil et format de son choix. Tous les médias devront être correctement nommés et triés. Ils pourront être déposés sur un disque dur prêté au Prestataire et apporté à l'agence, stockés sur un Google Drive ou envoyés via WeTransfer, Smash ou tout autre outil permettant l'envoi de fichiers multiples par mail. Le Client s'engage à ne pas multiplier les envois afin d'éviter la déperdition de temps et le risque d'erreur dans la collecte des médias par le Prestataire.

Le Client est tenu de relire très attentivement ses textes avant de les transmettre au Prestataire (orthographe, majuscules, singulier/pluriel, tournures de phrases, etc.).

Il demeure seul responsable du contenu du site internet.

Si le Client souhaite modifier des contenus préalablement intégrés par le Prestataire, cette nouvelle intégration pourra faire l'objet d'un supplément de facturation déterminé préalablement par les parties.

6.2. Délai de fourniture des contenus

Le Client s'engage à fournir l'ensemble des contenus au Prestataire, sous un délai de deux (2) mois à compter de la date de validation du Devis.

6.3. Planning – Livraison

La durée de réalisation de la prestation sera évaluée lors de l'étude préalable, avec si possible un planning convenu en commun accord entre les parties lors de la phase d'élaboration du cahier des charges.

Toute modification du fait du Client apportée postérieurement à la signature du Devis et ayant pour conséquence un surcroît des charges et un allongement du temps prévu initialement fera l'objet d'une réévaluation des délais de livraison.

Le Prestataire s'engage à respecter au mieux le délai annoncé et à informer régulièrement le Client de l'avancée des travaux.

Le délai de livraison ne dépend pas uniquement du Prestataire mais du Client à qui il appartient de fournir les éléments nécessaires à la réalisation des travaux (sources, contenus, codes d'accès...).

Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de retard occasionné par le Client en conséquence de la transmission insuffisante ou tardive de ces éléments ou de toute information nécessaire à la bonne exécution du contrat.

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre toute commande dans l'attente des éléments du Client devant figurer dans le cadre de celle-ci ou dans l'attente d'un règlement, sans préjudice ni contrepartie financière et sans que cela ne constitue un motif de résiliation de la commande.

Les retards de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le Client, ni donner lieu au paiement de dommages et intérêts, indemnités ou pénalités.

6.4. Propriété intellectuelle

Le Client doit impérativement s'assurer qu'il est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux sources fournies au Prestataire ainsi qu'aux autres documents et contenus de toute nature présents sur son site internet et que les ressources fournies ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

Le Client est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L. 112-2 1er et 2ème du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Client s'engage en conséquence à faire figurer sur les pages de son site internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des textes et/ou images reprises et à effectuer toutes les demandes nécessaires, conformément à la loi française en vigueur.

Le Client s'engage à ne fournir au Prestataire que des documents réels et représentatifs de son entreprise et non des ressources en provenance de la concurrence.

6.5. Sauvegarde des contenus

Le Client s'engage à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources fournies au Prestataire qui ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte lors de modification du site internet par le Prestataire ou par toute autre personne.

6.6. Informatique et Libertés

Le Client s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site internet en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

6.7. Paiement

Le Client s'engage à régler les sommes dues conformément aux stipulations du Devis et aux factures établies par le Prestataire.

ARTICLE 7 – GARANTIE

La garantie ne porte que sur les prestations décrites dans le contrat/Devis signé et accepté par le Client.

Le Client doit vérifier le bon fonctionnement de son site internet une fois que celui-ci aura fait l'objet d'une mise en ligne.

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits services à l'exclusion de toute négligence, faute du Client, ou résultant d'une intervention du Client ou d'un tiers autre que le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la mise en ligne officielle de son site internet.

Le Prestataire s'engage à remédier à tout problème de fonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses prestations, en lien avec les spécifications convenues entre lui et le Client, dans le cadre du cahier des charges ou des échanges avant réalisation du Devis.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture du site internet, ce que le Client reconnaît et accepte.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

8.1. Champ d'application

Le Client est responsable de son site internet et ce dès la mise en ligne.

Tout site géré par le Prestataire révèle ses process, lesquels sont le fruit d'années d'expérience et représentent une propriété intellectuelle qui fait la valeur de l'agence. En conséquence, ce travail doit être protégé et ne pas être livré à un tiers.

Tout site ayant été créé, refondu ou ayant subi une évolution réalisée par le Prestataire reste la propriété du Prestataire nonobstant l'identité du propriétaire de l'hébergement qui stocke les données. Le site est incessible pendant deux ans à compter de la date d'émission de la première facture liée au projet. Passé ce délai, si le Client souhaite récupérer son site (les fichiers sources stockés sur l'hébergement) pour le gérer par ses propres moyens ou le confier à un concurrent, Le Prestataire fournit une sauvegarde et réalise le transfert des services liés (nom de domaine, hébergement). Cette intervention est facturée au Client en dédommagement du temps passé.

Le Client qui confie un site initialement réalisé par le Prestataire à un tiers s'engage à ce que ce dernier s'interdise d'exploiter le site comme base, qu'il dupliquerait pour le revendre pour son propre compte.

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît être informé que les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels.

Le Client est informé que la Prestation est pensée pour être

consultable sur les versions à jour des navigateurs Chrome, Safari et Firefox. Le Prestataire ne saurait être responsable d'incompatibilités, affichages ou fonctionnalités dégradées avec des navigateurs ou système d'exploitation obsolètes.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes liés au référencement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site internet.

Le Client est informé qu'un site internet peut devenir partiellement ou totalement obsolète du fait de l'évolution perpétuelle des navigateurs, langages de programmation, modules et CMS et qu'il peut être amené à faire réaliser une nouvelle prestation de refonte ou de création de site internet dans cette hypothèse.

De même, la législation encadrant les bonnes pratiques et usages sur Internet évolue régulièrement et impose aux créateurs de sites de nouvelles normes. Afin que les sites gérés par le Prestataire soient en conformité avec ces lois et usages professionnels, celui-ci se réserve le droit d'ajouter aux sites de nouveaux composants et de les refacter au Client annuellement. En cas de refus de la part du Client, et si le site a plus de deux (2) ans, le Prestataire se décharge de tout lien avec le site et déclenche la récupération de ce dernier par le Client, facturée à minima trois cent cinquante (350) euros Hors Taxes.

Le Prestataire exécutera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession. Il est expressément stipulé que le Prestataire n'est pas tenu par une obligation de résultat mais par un engagement de moyens.

8.2. CONTENU DU SITE INTERNET

Le Client est seul responsable des propos et des contenus de son site internet, de l'ensemble des informations qui y sont communiquées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. En conséquence, le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Avant de transmettre un élément graphique ou textuel au Prestataire pour la bonne réalisation du contrat, le Client doit s'assurer qu'il dispose de tous les droits de reproduction et d'utilisation de cet élément. Seule la responsabilité du Client est engagée à ce titre.

Le Client est civilement et pénalement responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ainsi que de l'ensemble des données communiquées. Le Client s'engage à respecter les principes universels d'usage de l'Internet.

Le Client s'engage à ne pas proposer de pages, textes, images, sons, vidéos ou autres animations non conformes à la législation française. Le Client s'engage à ne pas utiliser de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages allant à l'encontre des lois françaises ou internationales ou pouvant nuire à l'image du Prestataire.

8.3. Légalité

Le Client ne doit pas, de quelque manière que ce soit, par exemple par des bandeaux publicitaires, porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits des tiers (droit des marques, droit d'auteur, protection des mineurs, protection des bases de données, etc.). Le Client s'engage notamment à ne pas proposer de contenus à caractère pornographique, ni proposer ou laisser proposer des prestations commerciales qui ont un caractère pornographique et/ou érotique ou manifestement illicite ou attentatoire à l'ordre public (violence, vente de stupéfiants, incitation à la haine raciale, fourniture de produits ou services strictement prohibés sur le territoire, etc.).

Le Prestataire décline toute responsabilité légale et morale si le Client a trompé le Prestataire quant au futur contenu du site contraire aux bonnes mœurs ou à contenu illégal, que ce soit en cours de mission ou après. Si un Client commande un tel service à l'insu du Prestataire, le Prestataire se réserve le droit de divulguer toute information à la police et à la Justice. Le Client sera tenu d'enlever sans délai toute référence au Prestataire sur son site internet.

8.4. Préjudices indirects

En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée pour les préjudices indirects, tels que les préjudices financiers ou commerciaux, perte de commandes, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système).

Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable d'éventuelles pertes d'exploitation résultant d'une indisponibilité temporaire ou permanente, partielle ou totale d'un site e-commerce.

8.5. Informations légales

La responsabilité du Prestataire ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non-respect par le Client des autorisations légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le traitement des données.

La rédaction de « mentions légales », de « conditions d'utilisation », de « conditions générales de ventes », l'information à la CNIL, l'information sur les cookies ainsi que toutes autres obligations légales non prévues dans le Devis n'entrent pas dans le cadre de la Prestation. En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée au titre de ces défaillances ou manquements qui, n'entrant pas dans le cadre du cahier des charges, sont de la responsabilité du Client.

8.6. Protection des données

Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du Client ; de vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client ; de contamination par virus des données et/ou logiciels du Client étant précisé que la protection de ceux-ci incombe au Client ; de dommages que pourraient subir les équipements du Client, le Prestataire n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

8.7. Interruption pour maintenance

Dans le cadre d'un service de maintenance, le Prestataire se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité au site internet sans droit à indemnités. Cependant, le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption. Le Prestataire n'est pas responsable de la perte de revenus due à une interruption ou une défaillance de service.

8.8. Limites de responsabilité : thème et modules

8.8.1. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'un thème premium ou gratuit qui ne serait plus maintenu par son développeur et qui serait devenu incompatible avec la dernière version du CMS utilisé ou d'autres modules nécessaires au fonctionnement du site. Dans ce cas précis, le site sera maintenu dans la dernière version du CMS compatible avec le thème. Les modules ne pourront plus être mis à jour sans risque de devenir eux-mêmes incompatibles. En tout état de cause, le Prestataire pourra proposer au Client un nouveau Devis pour réaliser les évolutions nécessaires.

8.8.2. Les réalisations du Prestataire utilisent des CMS développés par des tiers tel que WordPress, Prestashop, E-magine, des thèmes, constructeurs de thèmes et modules, gratuit ou premium. En aucun cas, le Prestataire ne peut être tenu pour responsable des anomalies, bugs ou dysfonctionnement de ces outils qui demeurent sous la responsabilité de leurs auteurs, pas plus que des services qui y sont éventuellement associés (réseaux sociaux, etc.).

8.8.3. Le Prestataire refacture au Client les modules payants.

La première année, le coût de ceux-ci est directement intégré dans le Devis signé par le Client. Les années suivantes, les modules ajoutés sur un site internet ou mis à jour feront l'objet d'une facture annuelle à la date de renouvellement du module.

Le Prestataire répercutera l'augmentation du prix de la licence concernée au Client, qui s'il souhaite résilier à la date d'échéance, devra contacter le Prestataire en vue de rechercher amiablement une solution de substitution formalisée par la signature d'un Devis complémentaire. En tout état de cause, le Prestataire pourra proposer au Client un nouveau Devis pour l'installation d'un autre thème ou module.

8.9. Limites de responsabilité : Internet et FAI

Le Prestataire ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement. Cependant le Prestataire s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données du Client dans la limite de son champ d'action. Il s'agit ici d'une obligation de moyens.

Le Prestataire ne serait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation du Client et/ou d'une défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, le Prestataire informe le Client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

8.10. Dommages et intérêts

Le Client s'engage à prendre à sa charge toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre le Prestataire et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre des présentes Conditions Générales de Vente.

En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge du Prestataire, si sa responsabilité était engagée, sera limité soit au montant des sommes effectivement versées par le Client au Prestataire pour la période considérée ou facturée au Client par le Prestataire soit au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité du Prestataire a été retenue étant précisé que sera retenu le montant le plus faible de ces sommes.

ARTICLE 9 – GESTION DU SITE PAR LE CLIENT

9.1. Formation de base

Le Prestataire est en mesure de lui apporter une formation de base à la gestion de son site internet si celle-ci a été incluse sur le Devis. Cette formation doit permettre au Client de réaliser

des actions de webmastering à savoir ajout de textes et médias sur son site. En fonction des typologies de contenus présentes sur le site, le Client pourra ajouter, supprimer ou modifier les informations présentes dans les champs de chacune. En aucun cas, cette formation ne peut être assimilée à une formation complète à la création et à la gestion de site internet ou aux langages de programmation.

Toute formation de base prévue dans le Devis initial devra être effectuée par le Client dans un délai de deux (2) mois après l'intégration fonctionnelle du site internet. A la demande du Client, le Prestataire peut lui proposer par la suite d'autres formations complémentaires sur Devis.

Le Prestataire conserve l'ensemble des droits sur les livrables fournis dans le cadre de la Prestation de formation. Le Client s'interdit de les diffuser en dehors de son entreprise et se porte-forêt la non diffusion de ceux-ci par ses salariés en dehors de son entreprise. A défaut, le Client sera tenu d'indemniser le Prestataire de l'intégralité des préjudices directs et indirects subis par ce dernier.

9.2. Limites de responsabilité

Le Prestataire n'a aucune obligation de contrôle sur les modifications apportées sur le site internet par le Client ou par toute autre personne ne travaillant pas pour le Prestataire.

Le Client, ou la personne désignée par lui, assurant le webmastering du site internet par l'ajout de textes et de médias, est tenue de tenir en bon ordre la bibliothèque de médias. Le Client doit notamment supprimer les images en plusieurs exemplaires ou inutilisées. Afin de pouvoir garantir une bonne stabilité dans les sauvegardes du site internet, le Client prendra notamment garde à nommer correctement ses médias : pas d'espaces, d'accents ou de caractères spéciaux. Le Client a une obligation d'auto-contrôle sur les modifications qu'il apporte sur le site internet. Le Prestataire ne sera en aucun cas responsable de la perte de données survenu à la suite d'une négligence du Client.

En cas de dysfonctionnement du site internet dû à une mauvaise manipulation de la part du Client, le Prestataire facturera d'office au Client les heures de maintenance qui auront été nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement du site.

Le Prestataire décline toute responsabilité quant au bon maintien du site internet si le Client exige l'obtention d'un compte ayant les droits «Administrateur» et réalise lui-même les mises à jour du CMS, du thème et/ou des modules utilisés. Si le site internet venait à subir un quelconque dommage à la suite de l'intervention du Client, le Prestataire émettra une facture correspondante aux travaux nécessaires pour le bon rétablissement du site internet.

Le Client qui interviendra sur le code source le fera à ses risques et périls et le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable du dysfonctionnement du site.

Le Prestataire décline toute responsabilité dans le cas où les interventions de maintenance devaient s'avérer impossibles à effectuer du fait de la gravité des dommages subis à la suite des modifications faites par le Client sur le site internet.

II – HEBERGEMENT / MAINTENANCE PREVENTIVE OU CORRECTIVE / MAINTENANCE EVOLUTIVE / CERTIFICAT SSL / NOM DE DOMAINE / MODULE DE GESTION DES COOKIES / AUTRES MODULES

ARTICLE 10 – CONTRAT

Chacune des Prestations stipulées à l'article 2.2 des présentes CGV est indépendante des autres. Par conséquent, le Client a la faculté de commander une ou plusieurs de ces Prestations.

10.1. Champ d'application

Les Prestations visées à l'article 2.2 des présentes CGV sont liées aux prestations de réalisation, refonte ou évolution d'un site internet et ne peuvent être vendues séparément de cette Prestation, sauf accord contraire entre le Client et le Prestataire. Compte tenu de l'importance de ces Prestations dans le cadre de la réalisation, refonte ou évolution d'un site internet, le Prestataire se réserve le droit de refuser de réaliser une Prestation de réalisation, refonte ou évolution d'un site internet si celle-ci ne s'accompagne pas de la conclusion d'un contrat ou plusieurs des contrats visés au présent titre.

Le Prestataire se réserve le droit de ne pas renouveler ce contrat si le site est devenu obsolète du fait de l'évolution des nouvelles technologies et que le Client refuse de financer les évolutions nécessaires éventuellement Devisées par le Prestataire.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu du Prestataire toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire un engagement de maintenance ou d'hébergement de son site internet ainsi que tout engagement relatif aux Prestations stipulées à l'article 2.2 des présentes CGV.

10.2. Passation de commande

La conclusion du contrat n'est parfaite qu'après établissement d'un Devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client et par le Prestataire.

Le Client est informé que le prix de la Prestation peut évoluer à la date d'anniversaire du contrat en raison notamment de la répercussion de la hausse des tarifs des composants payés à l'avance par le Prestataire, tels que les noms de domaines,

hébergements, certificats SSL et modules et/ou d'une réévaluation du temps de maintenance préventive et corrective nécessaire.

10.3 Prestations réalisées dans le contrat

10.3.1. Prestation de maintenance préventive et corrective
Cette Prestation est obligatoirement souscrite par le Client pour une durée de deux (2) années suivant la Prestation de création ou de refonte du site internet du Client.

Si au bout de deux (2) ans, le Client ne désire plus payer la maintenance préventive et corrective, et s'exposer aux risques que cela implique pour son site et l'hébergement sur lequel il est stocké, le Prestataire se décharge de tout lien avec le site et déclenche la récupération de ce dernier par le Client, qui réglera en échange une somme forfaitaire minimale de trois cent cinquante (350) euros Hors Taxes et assumera seul les risques liés à l'utilisation de son site internet.

La Prestation comprend :

- L'allocation d'un volume d'heures annuelles pour sauvegarde régulière du site (à minima une fois par trimestre),
- La mise à jour du CMS (sauf évolution majeure) et des modules (sous réserve de compatibilité),
- L'entretien des serveurs et la résolution de bugs (le cas échéant). Si un dysfonctionnement pris en charge dans le cadre de la maintenance préventive ou corrective est constaté par le Client, le Prestataire, interviendra dans un délai de sept (7) jours ouvrés pour diagnostiquer le dysfonctionnement et dans les meilleurs délais possibles pour rétablir le site ou solutionner le dysfonctionnement.

La Prestation ne comprend pas, sans que cette liste soit exhaustive :

- L'accompagnement à la mise à jour du contenu,
- L'optimisation de la banque d'images : le Client est tenu de supprimer les médias en plusieurs exemplaires qu'il aura lui-même insérés et de vérifier qu'il a correctement nommé chaque média,
- De prestation de référencement : le site ayant été conçu de manière optimisée. Le Client est responsable de l'utilisation faite du site. Libre à lui d'ajouter des contenus de manière régulière et qualifiée afin d'augmenter son référencement naturel,
- La résolution de problèmes à la suite d'une mauvaise manipulation du Client ou d'un Prestataire extérieur,
- La résolution de problèmes à la suite de l'ajout de modules par le Client ou un Prestataire extérieur.

10.3.2. Prestation de maintenance évolutive

La Prestation est proposée par le Prestataire s'il la juge nécessaire.

La souscription d'une Prestation de maintenance évolutive donnera lieu à une étude budgétaire complémentaire.

Si les actions préconisées sont refusées par le Client, le Prestataire se réserve le droit de ne pas renouveler le contrat de maintenance préventive et corrective en cours, se déchargeant ainsi de tout lien avec le site internet, ce qui déclenchera la récupération de ce dernier par le Client, qui réglera en échange une somme forfaitaire minimale de trois cent cinquante (350) euros Hors Taxes et assumera seul les risques liés à l'utilisation de son site internet.

10.3.3. Prestation d'hébergement

La Prestation comprend l'achat et ou le renouvellement de l'espace de stockage nécessaire aux données du site.

Toute résiliation doit être notifiée par mail à direction@monagraphic.com deux (2) mois avant la date d'échéance du contrat. La résiliation de l'hébergement entraîne la suppression définitive du site et de toutes ses données.

Toute demande de récupération des données stockées sur l'hébergement par le Client ou par un Prestataire tiers doit être notifiée par mail à direction@monagraphic.com deux (2) mois avant la date d'échéance et sera facturée.

Le Prestataire fait office d'intermédiaire, il achète l'hébergement et gère les échanges auprès d'un service tiers, à savoir un registrar. Le tarif proposé lors de l'achat initial et validé par la signature du Devis est basé sur le tarif appliqué par ce tiers. Ce tarif étant susceptible d'évoluer le Prestataire se réserve donc le droit de répercuter cette évolution lors de la tacite reconduction.

10.3.4. Certificat SSL

La Prestation comprend la mise en place du certificat SSL et son renouvellement.

La résiliation du contrat n'est pas permise, au motif que cela rendrait l'accès au site non sécurisé, sauf en cas de suppression totale du site. Toute résiliation pour ce motif doit être notifiée par mail à direction@monagraphic.com deux (2) mois avant la date d'échéance du contrat.

Le Prestataire fait office d'intermédiaire, il achète le certificat SSL et gère les échanges auprès d'un service tiers. Le tarif proposé lors de l'achat initial et validé par la signature du Devis est basé sur le tarif appliqué par ce tiers. Ce tarif étant susceptible d'évoluer le Prestataire se réserve donc le droit de répercuter cette évolution lors de la tacite reconduction.

10.3.5. Nom de domaine

La Prestation comprend l'achat et le renouvellement d'un nom de domaine sous réserve de sa disponibilité.

Toute demande de résiliation doit être notifiée par mail à direction@monagraphic.com deux (2) mois avant la date

d'échéance.

Toute demande de récupération de la gestion du nom de domaine par le Client ou par un Prestataire tiers doit être notifiée par mail à direction@monagraphic.com deux (2) mois avant la date d'échéance du contrat et sera facturée.

Le Prestataire fait office d'intermédiaire, il achète le nom de domaine et gère les échanges auprès d'un service tiers, à savoir un registraire de nom de domaine (ou registrar). Le tarif proposé lors de l'achat initial et validé par la signature du Devis est basé sur le tarif appliqué par ce tiers. Ce tarif étant susceptible d'évoluer le Prestataire se réserve donc le droit de répercuter cette évolution lors de la tacite reconduction.

10.3.6. Module de gestion des cookies

La Prestation comprend la mise en place d'un module de gestion des cookies et son renouvellement.

La résiliation du contrat est impossible dans la mesure où il s'agit d'une obligation légale, sauf en cas de suppression totale du site. Toute résiliation pour ce motif doit être notifiée par mail à direction@monagraphic.com deux (2) mois avant la date d'échéance du contrat.

Le Prestataire fait office d'intermédiaire, il achète le module et gère les échanges auprès d'un service tiers. Le tarif proposé lors de l'achat initial et validé par la signature du Devis est basé sur le tarif appliqué par ce tiers. Ce tarif étant susceptible d'évoluer le Prestataire se réserve donc le droit de répercuter cette évolution lors de la tacite reconduction.

10.4. Responsabilités

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Elle ne peut être engagée en cas de négligence, faute du Client, ou résultant d'une intervention du Client ou d'un tiers autre que le Prestataire.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture de la prestation commandée, ce que le Client reconnaît et accepte.

10.5. Durée du contrat

Les stipulations du présent article s'appliquent sous réserves des stipulations particulières propres à chaque Prestation stipulées à l'article 10.3.

Le contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois.

A défaut pour l'une des parties de notifier par mail, deux (2) mois avant la date d'échéance sa décision de ne pas renouveler le contrat, celui-ci est de plein droit poursuivi par périodes successives de douze (12) mois. Le Client devra notifier sa décision de ne pas poursuivre le contrat à l'adresse mail suivante : direction@monagraphic.com.

La prestation ou les prestations objets du contrat seront facturées annuellement à partir de la date de signature ou de reconduction du contrat.

Le premier paiement est inclus à la facture globale de création/refonte/évolution du site. Les paiements seront effectués par virement ou par chèque.

Le Client est informé qu'en tant que professionnel, il n'est pas informé par le Prestataire de la date de renouvellement du contrat et qu'il lui incombe de noter et respecter les délais de non renouvellement de la Prestation. Toute demande effectuée hors délai sera réputée nulle entre les parties.

10.6. Résiliation du contrat

Les stipulations du présent article s'appliquent sous réserves des stipulations particulières propres à chaque Prestation stipulées à l'article 10.3.

Le contrat ne peut être résilié avant l'échéance du terme hormis les exceptions stipulées aux articles 10.6.1 à 10.6.3.

10.6.1. Résiliation pour défaut de paiement

A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement, le Prestataire ne pourra effectuer le renouvellement demandé par le Client. Le Client recevra un courriel de notification provoquant ainsi une interruption des services.

En tout état de cause, le Prestataire sera en droit de réclamer le paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client dans le cadre de la poursuite du contrat.

10.6.2. Résiliation pour non-respect des obligations du Client

Le non-respect par le Client de ses obligations entrainera le droit pour le Prestataire d'interrompre, après une mise en demeure préalable et un préavis de quinze (15) jours à compter de la réception ou de la première présentation de cette mise en demeure, les services fournis au Client et de résilier immédiatement et de plein droit l'accès au site, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels le Prestataire pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par le Prestataire des sommes déjà versées.

10.6.3. Résiliation à l'initiative du Prestataire

Si le Prestataire résilie le contrat à la suite du non-respect des obligations du Client ayant entraîné un préjudice pour le Prestataire, ce dernier se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et

notamment le paiement de dommages et intérêts, pénalités ainsi que le remboursement des frais et honoraires exposés par le Prestataire.

10.7. Mise à jour des données personnelles

Le Client s'engage à informer le Prestataire de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, électronique ou autre...) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse de messagerie, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation.

III – CONCEPTION GRAPHIQUE – IMPRESSION

ARTICLE 11 – CHAMP D'APPLICATION

Dans le cadre de la Prestation de « Conception graphique » fournie par le Prestataire, le Client peut demander, au choix, la modification ou mise à jour d'un support graphique déjà existant ou la création intégrale d'un support graphique.

Le Prestataire propose également une Prestation d'impression au Client donnant lieu à une facturation supplémentaire, conformément aux stipulations du Devis. Cette Prestation supplémentaire peut notamment consister en l'impression de dépliants, flyers, cartes de visite, etc. Des frais de livraison pourront être refacturés au Client.

ARTICLE 12 – PASSATION DE LA COMMANDE

La conclusion du contrat n'est parfaite qu'après établissement d'un Devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client et par le Prestataire.

Le début des travaux ne sera enclenché qu'après validation du Devis.

ARTICLE 13 – MODALITÉS DE LA PRESTATION

13.1. Communication du Client

Le Client est tenu de communiquer au Prestataire, le cas échéant après avoir été conseillé par ce dernier, toutes les sources attendues ainsi que les réponses au recueil des besoins réalisé par le Prestataire. Le Client est tenu de fournir ses sources aux formats suivants : JPG (haute définition, 300 dpi) pour ce qui est des images, AI ou EPS pour les éléments vectoriels de type illustrations ou logotype, comme contenu à développer ou intégrer dans la conception graphique réalisée par le Prestataire.

A défaut de communication relative aux éléments susmentionnés, le Client est considéré comme donnant son autorisation expresse au Prestataire de créer la réalisation graphique librement, tout en se conformant aux demandes du Client afin que la conception graphique finale corresponde au mieux à ses attentes.

Tous les éléments communiqués ou remis au Prestataire par le Client, propriété de ce dernier, ne sont garantis contre aucun risque et notamment détérioration ou perte. Par conséquent, le Client déclare faire son affaire personnelle de l'assurance desdits éléments, et ne dispose à ce titre d'aucun recours contre le Prestataire.

13.2. Bon à tirer

Sur la base des indications fournies par le Client, et après échanges entre le Client et le Prestataire, dans la limite du nombre d'aller-retour stipulé dans le Devis, ce dernier enverra, par mail, au Client une proposition graphique, formalisée par l'émission d'un bon à tirer numérique.

Ce bon à tirer numérique permet notamment de vérifier la mise en page et les textes figurant sur la conception graphique.

La validation du bon à tirer par le Client sera formalisée soit par retour de mail avec la mention « Je valide ce BAT Numérique » soit par la signature du document transmis sous la mention « Bon pour accord » et comportant la date de signature.

La validation du bon à tirer par le Client déclenchera la Prestation d'impression du support graphique si celle-ci a été commandée.

Le Client devra être particulièrement attentif aux points suivants :

- Texte : vérification des éventuelles « coquilles », fautes d'orthographe, de syntaxe, des coordonnées, etc.
- Visuels
- Informations légales : copyright, mentions légales, etc.

La signature ou l'accord par courriel du bon à tirer numérique par le Client a l'effet d'une réception sans réserve de la conception graphique réalisée par le Prestataire. Par sa signature ou son accord par courriel le Client approuve irrévocablement que la conception graphique est conforme à ses attentes et qu'en conséquence il ne pourra solliciter de modifications ultérieures, sauf accord expresse entre les Parties formalisé par la signature d'un nouveau Devis le cas échéant.

Sous réserves des révisions demandées par le Client, la signature ou l'accord par courriel du bon à tirer par ce dernier autorise le Prestataire à donner l'ordre d'impression si une Prestation d'impression du support graphique lui a été confiée. Dans ce cas, toute interruption, modification ou correction réclamée ultérieurement par le Client fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs détectées après la validation par le Client du BAT Numérique. Il est fortement recommandé d'imprimer le bon à tirer numérique à l'échelle 1/1 lorsque cela est possible, afin de permettre la vérification du support graphique dans des

conditions optimales. Le Client est informé qu'il est peu probable que son écran ou son imprimante bureautique produisent des couleurs fidèles à l'impression finale.

13.3. Révisions

La Prestation de conception graphique inclut la faculté pour le Client de demander au Prestataire une révision de la conception graphique dans la limite du nombre d'aller-retours stipulés sur le Devis.

Le Client s'oblige à fournir au Prestataire les sources attendues et les réponses au recueil des besoins du Prestataire dans un délai d'un (1) mois à compter de la signature du Devis.

Après chaque livraison d'une proposition par le Prestataire, le Client devra notifier ses demandes de révisions pour la version suivante par écrit. Ces échanges constituent un aller-retour.

Au cas où le nombre d'aller-retour stipulé dans le Devis effectués par le Prestataire, les obligations de ce dernier envers le Client seront considérées comme remplies.

Toute demande de révision supplémentaire devra faire l'objet d'un Devis complémentaire sauf accord express du Prestataire.

13.4. Option « cession des fichiers sources »

Pour toutes les créations et conceptions graphiques, le Client a la faculté de souscrire une option « cession des fichiers sources », en contrepartie du paiement d'un montant déterminé dans le Devis initial ou à indiquer via un Devis complémentaire si la demande survient en cours de projet.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ

14.1 – Responsabilité du Prestataire

Le service de conception graphique étant relatif à l'exécution d'une activité artistique, les obligations du Prestataire doivent être considérées comme des obligations de moyens et non de résultat.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable si un bon à tirer numérique a été visualisé via un logiciel non adapté ou dont les réglages ne reflètent pas correctement l'aperçu du support graphique conçu.

En tout état de cause, le Prestataire n'engage sa responsabilité qu'en cas de faute délibérée ou négligence grave, ou en cas d'erreur technique de fabrication ou d'un produit défectueux choisi par le Prestataire. Il incombera au Client de prouver les faits qu'il invoque au soutien de ses prétentions. Le Client devra avertir le Prestataire de tout défaut affectant la conception graphique dans les trois (3) jours suivant la communication de celle-ci par le Prestataire.

Le Prestataire s'engage à respecter au mieux le délai annoncé et à informer régulièrement le Client de l'avancée des travaux.

Tout retard de livraison, indépendant de la volonté du Prestataire, ne peut justifier l'annulation de la commande par le Client, ni donner lieu au paiement de dommages et intérêts, indemnités ou pénalités.

Par ailleurs, le Prestataire se réserve le droit de ne pas réaliser la Prestation s'il considère que le contenu graphique demandé par le Client comporte une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers ou des contenus diffamatoires, violents ou contraires à l'ordre public et à la morale, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à quelque titre que ce soit.

Dans le cas où le Prestataire aurait eu recours à un sous-traitant, et que le sous-traitant aurait causé des dommages directs (notamment des malfaçons, dégradations de bâtiment ou voiture) ou indirects au Client, dans le cadre de la mission qui lui aurait été confiée, le Client s'engage à ne pas rechercher directement la responsabilité du Prestataire si ce dernier lui communique l'identité du sous-traitant dans le mois suivant la réclamation ou le courrier d'information du Client. Une fois l'identité du sous-traitant communiquée au Client, ce dernier ne disposera plus d'aucun recours à l'encontre du Prestataire, le sous-traitant en charge des missions sous traitées étant seul responsable des dommages causés.

Pour les conceptions graphiques, si la responsabilité du Prestataire venait à être retenue, celle-ci serait limitée, pour chaque exemplaire défectueux, au prix unitaire de celui-ci. Une commande en partie défectueuse ne pourra donner lieu à un rejet total, seul les exemplaires effectivement défectueux pourront être indemnisés.

En cas d'impression, aucun exemplaire supplémentaire ne pourra être réclamé par le Client si le nombre d'exemplaires défectueux ne dépasse pas 2% à 10% de la totalité des exemplaires commandés. Ce pourcentage, compris entre 2% et 10%, évolue selon le tirage, conformément à l'article 38 du Code des usages professionnels élaboré par la Fédération Française de l'Imprimerie et des industries graphiques. Au regard de l'aléa que présente une impression, un décalage de coupe de moins de 2 millimètres ou un décalage de blanc de soutien de moins de 1 millimètre, marge d'erreur acceptée par le Client, ne peuvent engendrer une réclamation.

Dans le cadre de la souscription d'une Prestation d'impression, les délais de livraison ne sont fournis qu'à titre indicatif, et ne donne pas droit, en cas de retard de livraison, à indemnités ou dommages et intérêts. La société est libérée de son obligation de livraison pour tous les cas fortuits de force majeure tels que inondations, incendies, coupures de courant électrique, grève totale ou partielle, etc. Les marchandises voyagent aux risques et périls du Client.

Article 14.2 – Responsabilité du Client

Il est expressément convenu entre les Parties que le choix des contenus demandés par le Client, que les images communiquées par celui-ci ainsi que l'obtention des éventuelles autorisations légales nécessaires à leur reproduction, relèvent de la seule responsabilité du Client. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation non autorisée d'images par le Client, ni de la violation des droits des tiers.

Par conséquent, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité à cet effet et le Client s'engage à dédouaner le Prestataire et à ne pas le tenir responsable vis-à-vis de tiers invoquant la violation de tout droit de propriété intellectuelle, atteinte à l'image ou aux bonnes mœurs ainsi que pour tout préjudice patrimonial et extrapatrimonial lié à la production et reproduction de la conception graphique commandée par le Client sous sa seule responsabilité.

IV – PHOTO ET VIDÉO

ARTICLE 15 – CHAMP D'APPLICATION

Dans le cadre de la Prestation de « Reportage photo » fournie par le Prestataire, le Client peut demander, au choix, la réalisation d'un reportage libre ou la prise de vue d'une série d'éléments : produits, personnes ou lieux .

Dans le cadre de la Prestation de « Vidéo » fournie par le Prestataire, ce dernier s'engage à réaliser un storyboard et la vidéo en découlant selon la demande du Prestataire.

ARTICLE 16 – PASSATION DE LA COMMANDE ET PAIEMENT

16.1. Passation de la commande

La conclusion du contrat n'est parfaite qu'après établissement d'un Devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client et par le Prestataire.

Le début des travaux ne sera enclenché qu'après validation du Devis.

16.2. Paiement

Le Client s'engage à régler les sommes dues conformément aux stipulations du Devis et aux factures établies par le Prestataire.

ARTICLE 17 – MODALITÉS DE LA PRESTATION

17.1. Reportage libre

Le Prestataire s'engage à réaliser un reportage de photographies dit « corporate » valorisant l'entreprise, les locaux, l'ambiance au travail du Prestataire.

Un repérage préalable des lieux peut avoir lieu en présence du Client et du Prestataire.

La durée et le lieu de la séance de prise de vue sont stipulés dans le Devis.

Le nombre de visuels livrés n'est pas stipulé, il est laissé au seul jugement du Prestataire, qui fera le tri parmi les clichés pris lors de la séance et ne conservera lors du travail de post-production, que ceux qu'il estime pertinents.

Les visuels seront livrés en deux exports distincts : 300 dpi Haute Définition pour l'usage imprimé et 72 dpi Basse Définition pour l'usage numérique.

La cession des droits d'utilisation tout supports est incluse.

17.2. Prises de vue de produits, personnes ou lieux

Le Prestataire s'engage à réaliser les photographies d'une liste de produits, personnes ou lieux validée au préalable par le Client.

La durée et le lieu de la séance de prise de vue sont stipulés dans le Devis.

Le nombre de visuels livrés n'est pas stipulé, il est laissé au seul jugement du Prestataire, qui fera le tri parmi les clichés pris lors de la séance et ne conservera lors du travail de post-production, que ceux qu'il estime pertinents.

Les visuels seront livrés en deux exports distincts : 300 dpi Haute Définition pour l'usage imprimé et 72 dpi Basse Définition pour l'usage numérique.

La cession des droits d'utilisation tout supports est incluse.

17.3. Vidéo

Le Prestataire s'engage à réaliser, au choix, une vidéo dite « corporate », valorisant l'entreprise, les locaux, l'ambiance au travail du Prestataire ou une vidéo dite « aftermovie » rendant compte de l'ambiance et des moments-clés d'un événement.

Un repérage préalable des lieux aura lieu en présence du Client et du Prestataire.

Un storyboard et un rétro-planning de tournage seront proposés par le Prestataire et soumis à validation du Client.

La durée et le lieu de tournage sont stipulés dans le Devis.

Le Prestataire réalisera la sortie des rushes, le montage, l'étalonnage et le mixage selon le storyboard validé par le Client.

La vidéo sera livrée en deux exports distincts : l'un pour utilisation écran, l'autre pour utilisation sur les réseaux sociaux.

La cession des droits d'utilisation tout supports est incluse.

17.4. Autorisations préalables et recours des tiers

Il est expressément convenu entre les Parties que la reproduction des produits, personnes ou lieux photographiés ou filmés, de même que l'accès à ces lieux, ont fait l'objet

d'une information ou demande d'autorisation préalable par le Client aux personnes et/ou propriétaires(s) des produits et/ou propriétaires(s) des lieux. Les productions photo ou vidéo réalisées par le Prestataire à la demande du Client relèvent de sa seule responsabilité et il déclare disposer de toutes les autorisations nécessaires à ce titre. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation non autorisée d'images de personnes ou de biens par le Client, ni plus généralement de la violation de droits de tiers dans le cadre de la réalisation des photos ou des vidéos.

Par conséquent, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité à ce titre vis-à-vis du Client et le Client s'engage à garantir intégralement le Prestataire contre tout recours et/ou condamnation à son encontre à ce titre.

V – RÉFÉRENCIEMENT

ARTICLE 18 – CHAMP D'APPLICATION

18.1. Arborescence, Mots-clés, Rédaction, Remplissage des balises et Configuration Google Analytics

Dans le cadre de la Prestation « Arborescence » fournie par le Prestataire, ce dernier s'engage à fournir au Client des recommandations dans l'élaboration d'une arborescence destinée à optimiser le référencement naturel de son site web.

Dans le cadre de la Prestation « Mots-clés » fournie par le Prestataire, ce dernier s'engage à collecter les mots-clés sur lesquels le Client aimerait voir apparaître son site web lorsque saisis dans un moteur de recherche. Le Prestataire fournit en retour une liste de 50 mots-clés sur lesquels il serait pertinent de se positionner, au regard de la concurrence.

Dans le cadre de la Prestation « Rédaction » fournie par le Prestataire, ce dernier s'engage à rédiger par forfait de 10 pages ou articles, le contenu rédactionnel riche (300 mots) optimisé pour le référencement naturel d'après la liste validée dans la Prestation «Mots-clés».

Dans le cadre de la Prestation « Remplissage des balises » fournie par le Prestataire, ce dernier s'engage à rédiger et compléter les balises métadescription et textes alternatifs du site web.

Dans le cadre de la Prestation « Configuration Google Analytics » fournie par le Prestataire, ce dernier s'engage à relier et configurer le site web du Client à un compte Google Analytics afin de récolter les statistiques de consultation du site web.

18.2. Reporting mensuel

Dans le cadre de la Prestation « Reporting mensuel » fournie par le Prestataire, ce dernier s'engage à fournir au Client un rapport mensuel basé sur 10 indicateurs permettant d'évaluer la progression du référencement naturel du site web.

Le contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois.

A défaut pour l'une des parties de notifier par mail, deux (2) mois avant la date d'échéance sa décision de ne pas renouveler le contrat, celui-ci est de plein droit poursuivi par périodes successives de douze (12) mois. Le Client devra notifier sa décision de ne pas poursuivre le contrat à l'adresse mail suivante : direction@monagraphic.com.

Le Client est informé qu'en tant que professionnel, il n'est pas informé par le Prestataire de la date de renouvellement du contrat et qu'il lui incombe de noter et respecter les délais de non renouvellement de la Prestation. Toute demande effectuée hors délai sera réputée nulle entre les parties.

ARTICLE 19 – PASSATION DE LA COMMANDE ET PAIEMENT

19.1. Passation de la commande

La conclusion du contrat n'est parfaite qu'après établissement d'un Devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client et par le Prestataire.

Le début des travaux ne sera enclenché qu'après validation du Devis.

19.2. Paiement

Le Client s'engage à régler les sommes dues conformément aux stipulations du Devis et aux factures établies par le Prestataire.

VI – STIPULATIONS COMMUNES

ARTICLE 20 – MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute modification ou annulation de prestation par le Client donnera lieu à un courriel de confirmation de la part du Prestataire.

20.1. Modification

La prestation comprend uniquement les services spécifiés dans le Devis et approuvés par le Client. Aucun Devis ne peut être modifié sans l'accord express de chacune des deux parties. Toute modification ou ajout ultérieur apporté au Devis initial fera l'objet d'un nouveau Devis et/ou d'une nouvelle facturation. Toute modification de Devis demandée par le Client et approuvée par le Prestataire pourra donner lieu à des délais de livraison supplémentaires.

20.2. Annulation

En cas d'annulation de la Commande par le Client après la signature et la réception du Devis/Bon de commande et avant le démarrage des travaux, pour quelque raison que ce soit, un pourcentage égal 40 % du montant total stipulé dans le Devis

en vue de la Prestation commandée sera demandé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.

En cas d'annulation de la Commande par le Client pendant la réalisation des travaux, le Prestataire se réserve le droit de retenir l'ensemble des sommes déjà versées par le Client assorti d'une pénalité égale à 50% du montant total de la Prestation prévue dans le Devis.

En cas d'annulation de la commande par le Client pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, les sommes déjà facturées, telles que définies à l'article 23 des présentes Conditions Générales de Vente seront de plein droit acquises au Prestataire et ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation d'une commande ou rupture d'un contrat du fait du Prestataire ne résultant pas d'un cas de force majeure et que les raisons de l'annulation ne résultent pas du comportement du Client (comportement illicite, défaut de paiement, etc.), le Prestataire s'engage à reverser au Client l'intégralité des sommes perçues dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la déclaration d'annulation ou de rupture.

ARTICLE 21 – DROIT DE PUBLICITE

21.1. Références

Le Client autorise le Prestataire à citer son nom, sa dénomination sociale et à montrer toute création graphique (que ce soit pour un support imprimé ou numérique) réalisée pour son compte, à titre de références pour la promotion commerciale du Prestataire.

Le Client autorise le Prestataire à utiliser les créations graphiques à titre publicitaire ou de communication auprès de ses Clients actuels ou futurs.

21.2. Mention en bas de page

Le Client s'engage à faire figurer en bas de chaque page de son site internet une mention identifiant le Prestataire. Il en va de même au sein de ses Mentions Légales. Ces mentions peuvent porter un lien vers le site du Prestataire.

Toute création numérique ou graphique pourra porter une mention identifiant le Prestataire.

ARTICLE 22 – DROIT DE RETRACTATION

22.1. Clients professionnels

En dehors des exceptions stipulées à l'article 22.2 des présentes, le Client professionnel ne bénéficiera pas d'un délai de rétractation, ce qu'il reconnaît et accepte.

22.2. Clients professionnels au sens de l'article L.221-3 du code de la consommation

Hormis le cas dans lequel les trois conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- le contrat est un contrat conclu hors établissement au sens de l'article L.221-1 du Code de la consommation ;

- le contrat conclu n'entre pas dans le champ de l'activité principale du Client ;

- le Client Professionnel emploie au maximum cinq (5) salariés, Le Client professionnel ne bénéficiera pas d'un délai de rétractation.

En tout état de cause, le Client reconnaît que la réalisation des Prestations du Prestataire entre dans le champ de son activité principale, et qu'il a tout capacité pour signer le contrat du Prestataire.

Les modalités du droit de rétractation du professionnel remplissant l'ensemble des conditions énumérées ci-dessus sont ci-dessous stipulées.

Le Client professionnel qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité principale et ayant un nombre de salariés employés inférieur ou égal à cinq dispose, conformément à la loi, d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement.

Le droit de rétractation ne s'applique pas si les Prestations ont été pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation, à la demande expresse du Client, qui a expressément renoncé à son droit de rétractation, conformément à l'article L.221-28 1° du code de la consommation.

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux Prestations de fourniture de contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation, conformément à l'article L.221-28 13° du code de la consommation.

Le droit de rétractation ne s'applique pas non plus aux Prestations de fourniture de contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

De même, le droit de rétractation ne s'applique pas non plus en cas de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés, conformément à l'article L.221-28 3° du code de la consommation.

Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment

par mail adressé à l'adresse mail direction@monagraphic.com, en mentionnant la commande concernée par cette rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du Client.

ARTICLE 23 – TARIFS ET PAIEMENT

23.1. Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le barème du Prestataire, le Devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client.

Les tarifs s'entendent nets et Hors Taxes.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de Prestations de services.

En contrepartie des prestations mentionnées dans le Devis accepté par le Client, celui-ci s'engage à payer le Prestataire du montant des tarifs spécifiés sur le Devis. Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services du Prestataire.

Les prix des prestations peuvent évoluer à tout moment sauf pour les Devis acceptés et retournés au Prestataire.

Pour les contrats à échéance annuelle, le Client est informé de l'augmentation de tarif dans le courriel de notification du renouvellement, envoyé trente (30) jours avant la date anniversaire.

23.2. Tarifs d'urgence

Pour toute demande urgente, nécessitant la livraison du Produit final moins de six (6) jours ouvrés après la première sollicitation, le Prestataire appliquera une majoration de 30%, ce que le Client reconnaît et accepte.

23.3. Modes de règlement

Le Client doit régler le prix selon les spécifications prévues sur le Devis, soit par chèque libellé au nom « MonaGraphic », soit par virement bancaire sur le compte du Prestataire.

Toute contestation ou réserve relative à une facture devra être notifiée au Prestataire au plus tard dans les cinq (5) jours de sa réception. A défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par le Client et la créance correspondante comme incontestable.

23.4. Modalités de paiement

Le Devis et les Factures précisent les modalités de paiement.

Les factures sont payables, soit par virement, soit par chèque bancaire, dans un délai maximum de 45 jours fin de mois conformément à l'article L.441-10 alinéa 3 du Code de commerce, sauf conditions particulières stipulées sur la facture. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Le Prestataire pourra demander une avance en cas de travaux importants, spécifiques ainsi que l'avancement des frais auprès d'un de ses Prestataires. Cette avance sera définie contractuellement et stipulée sur le Devis.

Toute Prestation d'une durée supérieure à un (1) mois pourra donner lieu à une facturation échelonnée.

S'agissant des Prestations à échéance annuelle, le paiement sera effectué dans les trente (30) jours suivant l'envoi de la facture annuelle par le Prestataire.

23.5. Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai de quinze (15) jours à compter de la date d'exigibilité des montants dus au titre de la facture adressée au Client, des pénalités de retard calculées au taux de 1% du montant Toutes Taxes Comprises du prix de la Prestation figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

En cas de paiement échelonné, le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Le Client doit procéder au règlement des pénalités de retard concomitamment au règlement de sa facture. Les pénalités de retard sont dues et sont exigibles dès lors que le Client n'a pas procédé au règlement de sa facture à l'échéance

Tout Client professionnel en situation de retard de paiement est également redevable à l'égard du Prestataire d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, en plus des pénalités de retard. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de la pénalité forfaitaire, le Prestataire pourra demander une indemnisation complémentaire sur présentation d'un justificatif.

Le Prestataire se réserve de plein droit la faculté de suspendre les travaux en cours jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution ne lui soit imputable.

ARTICLE 24 – SOUS-TRAITANCE

Le Client est dès à présent informé que le Prestataire peut avoir recours à des sous-traitants choisis à sa discrétion dans le cadre

de certaines Prestations et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, la pose d'enseigne, le stickage de véhicule, les impressions, les reportages photo ou vidéo.

Hormis le cas où le sous-traitant causerait des dommages au Client, le Prestataire n'a pas l'obligation de communiquer l'identité du sous-traitant au Client.

ARTICLE 25 – INCAPACITE DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail du Prestataire ou d'un de ses salariés, par suite de maladie ou d'accident, pour une durée supérieure à trois (3) jours, le Prestataire se réserve le droit de suspendre les contrats en cours, et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'un quelconque indemnité ou de dommages et intérêts, cette incapacité étant réputé entre les parties comme un événement de force majeure.

Le Prestataire se doit d'avertir le Client dans les sept (7) jours ouvrés suivant la survenance de l'incapacité de travail et de la mise en œuvre de cette clause.

ARTICLE 26 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Prestataire. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Prestataire. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions ainsi qu'à certains de ses Prestataires tenus au secret professionnel par la loi. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du Prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : direction@monagraphics.com. En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

ARTICLE 27 – FORCE MAJEURE

Constitue un cas de force majeure tout événement hors de contrôle, inévitable et indépendant de la volonté des parties et notamment le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, panne d'électricité, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes au Client. Constitue également un cas de force majeure le piratage du système, la coupure du réseau internet, l'invalidité ou la maladie grave du dirigeant du Prestataire. Tout cas de force majeure précédemment susvisé constitue une cause d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 28 – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à conserver confidentiels, pendant la durée du contrat et après son expiration, l'ensemble des informations, documents, savoir-faire, base de données, mots de passe et codes confidentiels en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

ARTICLE 29 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

29.1 - Propriété des conceptions graphiques (hormis les Sites internet)

La création objet de la Prestation ne peut être exploitée que dans les conditions convenues entre le Client et le Prestataire.

Le Client autorise le Prestataire à utiliser l'ensemble des créations réalisées dans le cadre des Prestations à des fins promotionnelles.

Une fois la Prestation intégralement payée, tout droit d'exploiter le design du support graphique conçu par le Prestataire appartient au Client hormis le droit d'auteur dont le Prestataire reste titulaire.

Tout projet donne lieu à la fourniture de livrables auprès du Client. Ces livrables ne sont jamais les fichiers dits "sources" (aux extensions Photoshop, Illustrator et Indesign). L'éventuelle fourniture des fichiers sources peut être sollicitée par le Client. Le Prestataire se réserve le droit de refuser. En cas d'accord, ces fichiers sont facturés à minima 50% du montant facturé pour la création graphique liée.

Si le Client n'a pas souscrit à l'option « cession des fichiers sources », le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, créations graphiques, maquettes (appelés fichiers sources, c'est à dire au format PSD, AI, EPS ou INDD) réalisées (même à la demande du Client) en vue de la fourniture de la Prestation au Client.

En tout état de cause, le Prestataire n'effectue aucune recherche d'antériorité et ne vérifie pas si les créations proposées sont déjà utilisées par des tiers et, par conséquent, ne garantit ni l'originalité ni l'exclusivité de la conception graphique conçue. Il appartient au Client de vérifier l'existence de droit de tiers avant d'utiliser la proposition graphique réalisée par le Prestataire, exonérant ce dernier de toute responsabilité à cet égard.

29.2 - Propriété des Sites internet

Le Site internet, créé et géré par le Prestataire, ne peut être exploité que dans les conditions convenues entre le Client et le Prestataire.

Une fois la Prestation intégralement payée, tout droit d'exploiter le Site internet créé appartiendra au Client sous réserves des stipulations figurant au présent article.

Les fichiers sources des maquettes ainsi que les fichiers de programmation restent la propriété exclusive du Prestataire, seul le produit final peut être exploité par le Client.

Tout Site internet conçu ou modifié par le Prestataire révèle ses process, lesquels sont le résultat de plusieurs années d'expériences, garantissant des prestations de qualité, et est à ce titre protégé par la propriété intellectuelle. Le Prestataire reste naturellement titulaire du droit d'auteur rattaché au Site Internet.

Le Site internet demeure la propriété exclusive du Prestataire, qui en assure la gestion, peu importe la qualité de l'hébergeur stockant les données. Le droit d'usage conféré au Client est strictement limité au cadre de l'exécution du contrat et ne pourra être étendu à d'autres fins qu'avec l'accord express écrit du Prestataire.

Toute reproduction totale ou partielle du Site ou de son contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

De même, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, créations graphiques, fichiers, supports, maquettes ou prototypes réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture de la Prestation au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, créations graphiques, fichiers, supports, maquettes et prototypes sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le Site internet demeure inaccessible pour une période de deux (2) années à compter de sa création. A l'issue de ce délai, si le Client souhaite récupérer la propriété de son Site internet et en disposer librement pour notamment le gérer par ses propres moyens ou en confier la gestion à un concurrent, le Prestataire fournit au Client une sauvegarde et réalise le transfert des services éventuellement liés (nom de domaine, hébergement) en échange du règlement d'une somme forfaitaire minimale de trois cent cinquante (350) euros Hors Taxes.

Si le Client vient à céder ou à donner accès à un tiers aux fichiers sources et langages de programmation du Site au cours de ses deux premières années d'utilisation, il sera redevable envers le Prestataire d'une somme forfaitaire de dix mille (10 000) euros venant en dédommagement du préjudice subi par celui-ci.

Par ailleurs, le Client qui confie un Site internet initialement réalisé par le Prestataire à un tiers, possibilité offerte au terme d'une période de deux ans à compter de la création du Site ou après accord écrit du Prestataire, s'engage à ce que ce dernier s'interdise d'exploiter ledit Site comme base qu'il dupliquerait afin de le revendre pour son propre compte. Par cet engagement, le Client se porte fort des faits du tiers auquel le Site internet a été confié et reconnaît qu'il peut être condamné à des dommages et intérêts si le tiers ne respecte pas cette obligation.

ARTICLE 30 – LITIGES

Tous les litiges auxquels le présent contrat et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de commerce de ANGERS (49).

ARTICLE 31 – LANGUE DU CONTRAT – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 32 – INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client professionnel, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

Le Client professionnel au sens de l'article L.221-3 du code de la consommation reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Service;
- le prix des Services et des frais annexes;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander une prestation auprès du Prestataire emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client souhaite se rétracter de la commande passée sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation stipulées à l'article 17 des Conditions Générales de Vente applicables ou prévues par dispositions légales (article L221-18 et suivants du code de la consommation).

A l'attention de MONAGRAPHIC, 3, place du prieuré 49610 MOZÉ-SUR-LOUET

- Devis du

- Numéro du Devis :

- Nom du Client :

- Adresse du Client :

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

DEMANDE EXPRESSE D'EXECUTION IMMEDIATE DE LA PRESTATION ET RENONCEMENT EXPRES AU DROIT DE RETRACTATION

(EN CAS D'APPLICATION DE L'ARTICLE 17.2)

Rédiger la mention suivante :

« En application de l'article L221-5 du Code de la consommation, L.221-28 du code de la consommation et de l'article 17.2 des présentes Conditions Générales de Vente, je demande à la SARL MONAGRAPHIC de procéder à l'exécution de la prestation de service convenue le (date de la commande) dans la commande n° (numéro de commande) avant l'expiration du délai de rétractation. Par conséquent je renonce expressément à mon droit de rétractation.»

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....